

Arrêté du Maire

N° 2026-058/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise SPIE Citynetwork - ZA LA CRAY – 25420 VOUJEAUCOURT, en date du lundi 19 janvier 2026,

Vu l'arrêté municipal n°2026-054/AG du jeudi 15 janvier 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de remplacement d'un mât d'éclairage public - Avenue de Ludwigsburg, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation – Avenue de Ludwigsburg – Travaux SPIE Citynetwork

Arrêtons,

Article 1 :

L'arrêté municipal n° 2026-054/AG en date du jeudi 15 janvier 2026 est prorogé jusqu'au mardi 20 janvier 2026.

Article 2 :

Toutes les signalisations nécessaires seront mises en place par l'entreprise SPIE Citynetwork - ZA LA CRAY - 25420 VOUJEAUCOURT, chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le lundi 19 Janvier 2026

Le Maire

**Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué**



Gilles Maillard

Affiché le : 19 janvier 2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbéliard.com